



Union Internationale du Notariat
Commission des Affaires Africaines

32e CONGRÈS DES NOTAIRES D'AFRIQUE

Yaoundé, 25 - 27 Octobre 2023

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Le Congrès se déroulera en sessions plénières et en ateliers.

En sessions plénières, les travaux se dérouleront sous la forme de communications suivies de débats.

Les ateliers feront office de cellules de réflexion en vue de la formulation des recommandations à propos des questions débattues en sessions plénières.

La modération sera assurée par un cabinet ou un expert de haute réputation, désigné à cet effet. Celui-ci sera chargé de la rédaction du rapport du Congrès et des recommandations pertinentes issues des débats.

PROGRAMME PROVISOIRE

24 OCTOBRE 2023

10h00 : Assemblée générale de la CAAF

25 OCTOBRE 2023 - MATINÉE : 9H 30 - 12H

Ouverture du Congrès

- Cérémonie protocolaire
- Leçon inaugurale
- Cocktail d'ouverture

25 OCTOBRE 2023 - APRES-MIDI : 14H - 18H

SOUS-THÈME 1 : LE DROIT POSITIF

A/ Le droit substantiel

1- Quels sont des textes régissant les successions dans votre pays ? Quelles sont les règles applicables en matière de dévolution et de règlement des successions ?

Thèmes de communication : 14h-15h30

- La détermination de la qualité d'héritier
- Les principes du droit successoral : droit civil - common law

2- Le droit coutumier est-il également appliqué dans la dévolution et le règlement des successions ? Constitue-t-il une source de difficultés, Sinon quels en sont les avantages ?

Thèmes de communication : 16h-18h

- Coutumes et successions en Afrique
- Femmes et successions dans les coutumes en Afrique

26 OCTOBRE 2023 - MATINEE : 9H-10H30

Thèmes de communication :

- Le Notaire et le Testament
- La liquidation des successions
- L'administration des biens indivis en cours de succession

B/ Le droit processuel

1- Au plan procédural, comment se règlent les successions dans votre pays ?

2- L'organisation judiciaire et les règles procédurales en vigueur dans votre pays favorisent-elles le règlement rapide et efficace des différends d'ordre successoral ainsi que le sauvetage des entreprises familiales objet de disputes ?

3- Existe-t-il des pesanteurs administratives et/ou judiciaires dans le règlement des successions ? Comment pourrait-on y remédier ?

Thèmes de communication : 11 h - 12h30

- Le jugement d'hérédité / L'acte de notoriété
- Le contentieux successoral
- Les aspects fiscaux de la succession

26 OCTOBRE 2023 - APRES-MIDI

SOUS-THÈME 2 : LE DROIT PROSPECTIF

A/ La prévention et le règlement des conflits successoraux

1- Quel rôle le notaire peut-il jouer dans la prévention des différends successoraux ? Peut-on concevoir des techniques contractuelles de prévention des crises successorales ?

2- Les techniques du droit des sociétés peuvent-elles prévenir efficacement des crises successorales ? Quelles réformes législatives préconisez-vous pour le règlement rapide des successions ?

Thèmes de communication : 14h-16h

- La gestion des libéralités dans la succession
- L'entreprise familiale dans la succession / Le cas des fondations
- La société commerciale, technique d'organisation et de transmission du patrimoine

B/ La place des MARD dans le contentieux successoral

1- Quels sont les apports de la pratique notariale et/ou judiciaire dans la résolution des crises successorales ? Dans le règlement des successions ?

2- Dans quelle mesure peut-on envisager la médiation et l'arbitrage comme modes de résolution des différends successoraux en Afrique ?

Thèmes de communication : 16h 30-18h

- La médiation / conciliation en matière de succession
- L'arbitrage et les successions

27 OCTOBRE 2023

09h - 17h : Suite des travaux et clôture du Congrès